Informations de base	
2009/2001(DCE) DCE - Déclaration écrite (historique)	Procédure terminée
Déclaration sur la fibromyalgie **Subject** 4.20.01 Médecine, maladies	

Evénements clés			
Date	**Evénement**	**Référence**	**Résumé**
13/01/2009	Décision du Parlement	T6-0014/2009	Résumé
13/01/2009	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2009/2001(DCE)
Type de procédure	DCE - Déclaration écrite (historique)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136_
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	**Commission**	**Référence**	**Date**	**Résumé**
Déclaration écrite		T6-0014/2009	13/01/2009	Résumé

Déclaration sur la fibromyalgie

2009/2001(DCE) - 13/01/2009 - Déclaration écrite

Le Parlement européen a adopté une déclaration sur **la fibromyalgie**.

Il rappelle en premier lieu que près de 14 millions de personnes dans l'Union européenne et 1 à 3% de la population mondiale sont atteints de fibromyalgie, une affection invalidante qui se traduit par des douleurs généralisées chroniques. Toutefois, cette maladie n'est toujours pas répertoriée dans le catalogue officiel des maladies de l'Union européenne, ce qui rend impossible un diagnostic formel pour les patients.

Le Parlement souligne également que, pour les personnes atteintes de fibromyalgie, il est très difficile de vivre pleinement et en toute autonomie, à moins d'avoir accès à des traitements et soutiens appropriés.

Dans ce contexte, le Parlement demande au Conseil et à la Commission de:

- développer une stratégie communautaire relative à la fibromyalgie afin que ce syndrome soit reconnu comme une maladie à part entière;
- promouvoir une prise de conscience par rapport à cette affection et faciliter l'accès à l'information pour les professionnels de la santé et les patients, en soutenant des campagnes de sensibilisation nationales et à l'échelle de l'Union;
- encourager les États membres à améliorer l'accès au diagnostic et au traitement;

- promouvoir la recherche sur la fibromyalgie par le biais des programmes de travail du 7ème programme-cadre de recherche et des programmes de recherche à venir;
- promouvoir l'élaboration de programmes visant à la collecte de données sur la fibromyalgie.